



Introduction

Le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ) dépose auprès de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles son mémoire sur le projet de loi 21, *Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités*. Par ce mémoire, nous voulons participer à l'expression du point de vue citoyen sur le sujet.

Les faits saillants

Le RVHQ est une organisation citoyenne qui fédère des comités membres des Îles-de-la-Madeleine à Gatineau en passant par le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue.

Compte tenu de l'histoire des luttes menées par le RVHQ, il va de soi que nous accueillons le projet de loi 21 comme un pas dans la bonne direction. Nous exhortons le gouvernement à le mettre rapidement en vigueur après son adoption par l'Assemblée nationale.

Évidemment, ce projet de loi ne met pas fin à toutes nos luttes. Ainsi en est-il du transport des hydrocarbures auquel il continue de laisser une place sur le territoire du Québec.

Les conséquences environnementales des activités des pétrolières et des gazières feront peser sur les finances du Québec, et donc de ses citoyens, un fardeau qui suffit à lui seul pour justifier la décision de ne pas leur faire de « cadeaux ». Au-delà du passif environnemental, il existe plusieurs raisons de ne pas leur en faire.

Le RVHQ juge que le gouvernement doit s'engager à rendre public le programme d'indemnisation dès qu'il sera établi. Mieux, cette obligation devrait être inscrite dans le projet de loi.

Avant toute autorisation de projets pilotes, il est impératif que l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire soit précédé d'une évaluation environnementale stratégique et d'un « BAPE générique ».

Le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ)

Mouvement de mobilisation citoyenne sans précédent dans l'histoire du Québec, le RVHQ est né de la lutte contre l'extraction du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent. Il est aujourd'hui le plus important mouvement citoyen engagé dans le dossier des hydrocarbures au Québec. Il fédère des comités membres des Îles-de-la-Madeleine à Gatineau en passant par le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue. Les comités membres du RVHQ sont engagés dans leur communauté : leurs adhérentes et adhérents sont des citoyennes et citoyens qui entretiennent un dialogue avec les élus locaux et régionaux ainsi que les acteurs de la société civile.

Le Regroupement est présent auprès de plusieurs groupes de travail et organismes. Association non partisane et organisme à but non lucratif, le RVHQ œuvre à la mobilisation citoyenne afin de protéger le climat, la biodiversité et les écosystèmes. Il met de l'avant des valeurs civiques de démocratie, de participation, de solidarité, de respect et de non-violence.

Le RVHQ exerce une vigilance sur les enjeux entourant les hydrocarbures fossiles et la transition énergétique. Il milite contre les projets d'exploration, d'exploitation, de stockage et de transport des hydrocarbures. Ses activités visent à ce que le Québec et le Canada retirent tout soutien politique, législatif ou financier à la filière des hydrocarbures et investissent massivement dans une démarche collective privilégiant le développement des énergies renouvelables et une descente énergétique, c'est-à-dire le déclin de l'utilisation des énergies fossiles.

Le projet de loi 21 est un pas dans la bonne direction

Notre regroupement est né de la résistance aux compagnies gazières qui sont venues cavalièrement faire des forages et des relevés sismologiques dans la vallée du Saint-Laurent au début des années 2000.

Nous nous sommes organisés en comités locaux ayant une ou quelques municipalités comme territoire. Nous avons à inventer une forme de résistance citoyenne face à des compagnies qui se croyaient tout permis. Nous avons alerté des conseils municipaux et nous avons travaillé de pair avec les grandes organisations environnementales du Québec telles que Greenpeace, la Fondation David Suzuki, l'AQLPA, Équiterre, Nature Québec, le Centre québécois du droit de l'environnement, ainsi que le Collectif des scientifiques contre les gaz de schiste.

Nous avons mené l'opération « Vous n'entrerez pas Chez nous », qui a recueilli plus de 65 000 signatures de propriétaires terriens qui faisaient savoir aux compagnies qu'elles n'étaient pas les bienvenues sur leur terrain. Nous avons participé aux luttes pour contrer le pipeline Énergie Est et le développement des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti. Nous avons appuyé la résistance au développement de la filière du pétrole en Gaspésie. Nous avons travaillé de pair avec d'autres groupes à mettre en place la campagne de désinvestissement fossile pour les grandes banques et la Caisse Desjardins. En avril 2017, nous avons lancé la campagne « Vous ne passerez pas » qui visait le projet Énergie Est, la fracturation hydraulique et le transit pétrolier. Nous l'avons rendue disponible à tous les groupes qui voulaient bien y participer. Plus récemment, nous avons mobilisé nos forces pour contrer le projet Énergie Saguenay. Nous étions du groupe des instigateurs qui ont mis en place le Front commun pour la transition énergétique du Québec. Ce regroupement comprend maintenant plus de 90 organismes de la société civile.

Aujourd'hui, le RVHQ continue sa vigilance et plusieurs de nos comités membres œuvrent à mettre en place des projets communautaires afin de préparer la résilience face au grand défi que représentent les changements climatiques.

Compte tenu de l'histoire des luttes menées par le RVHQ, il va de soi que nous accueillons comme un pas dans la bonne direction le projet de loi 21, *Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités*. Nous exhortons le gouvernement à le mettre rapidement en vigueur après son adoption par l'Assemblée nationale.

Non au transport des hydrocarbures

Évidemment, ce projet de loi ne met pas fin à toutes nos luttes. Ainsi en est-il du transport des hydrocarbures auquel il continue de laisser une place sur le territoire du Québec. Le RVHQ a combattu le projet de transport de pétrole des sables bitumineux Énergie Est et celui de transport de gaz de schiste de l'Ouest canadien Gazoduq. Nous nous opposons également au gazoduc qui traverserait le territoire du Québec pour alimenter l'usine de liquéfaction de Goldboro. Le RVHQ voit d'un très mauvais œil le développement du réseau de distribution de gaz fossile d'Énergir. Toutes ces conduites, comme on les désigne dans le projet de loi, ne font qu'encourager la consommation domestique ou internationale d'énergie fossile. Or, nous savons bien qu'il faut réduire rapidement cette consommation.

Non aux « cadeaux » aux pétrolières et gazières

Le Soleil révélait, le 4 décembre 2021, que la nappe phréatique près du puits Bourque à Murdochville était contaminée dès 2017 en raison des activités de l'entreprise Pétrolia. Le RVHQ s'inquiète que d'autres puits à travers le Québec soient cause de contamination et qu'il n'existe aucun état de la situation permettant de prendre la mesure de l'ampleur du passif environnemental légué par les pétrolières et les gazières.

Il nous paraît nécessaire qu'un inventaire complet de la qualité des eaux souterraines soit effectué pour tous les puits forés au cours des vingt dernières années ainsi que tous ceux considérés problématiques par le gouvernement du Québec. Il nous paraît important que le gouvernement fasse preuve de transparence à ce sujet et fournisse à la population du Québec toute l'information sur les puits répertoriés comme problématiques et sous la responsabilité de l'État en raison de la défection de l'industrie qui les a creusés. À l'heure où l'Assemblée nationale s'apprête à adopter une loi pour mettre fin définitivement à l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière sur le territoire du Québec, il est essentiel que cette information soit prise en considération dans la décision de verser ou non des « indemnités » aux pétrolières et aux gazières. Selon nous, les conséquences environnementales des activités de cette industrie feront peser sur les finances du Québec, et donc de ses citoyens, un fardeau qui suffit à lui seul pour justifier la décision de ne pas lui faire de « cadeaux ». Au-delà du passif environnemental, il existe plusieurs raisons de ne pas leur en faire.¹

Faut-il rappeler la saga Gastem-Ristigouche Sud-Est à la fin des années 2010 ? La petite municipalité de 157 habitants avait adopté un règlement pour la protection de son eau potable. Gastem, dont le dirigeant avait été ministre de 1985 à 1994, l'a poursuivie pour 1,5 million de dollars en arguant qu'elle avait outrepassé ses pouvoirs en adoptant un règlement qui avait pour effet de bloquer ses activités d'exploration ne présentant selon elle aucun inconvénient sérieux. Pour se défendre, la municipalité a dû mettre sur pied une campagne de solidarité par sociofinancement qui a rapporté plus de 340 000 \$. En 2018, la Cour supérieure a rejeté la poursuite de Gastem, soulignant que « le règlement résulte d'un travail sérieux afin de répondre aux préoccupations et aux revendications des citoyens ». La Cour a condamné Gastem à payer 164 000 \$ à la petite municipalité, ce que Gastem n'a jamais été en mesure de faire. Ristigouche Sud-Est n'a jamais vu la couleur de ce à quoi elle avait droit. Non seulement les gazières et les pétrolières nous laissent un passif environnemental dont il faudra s'occuper pendant longtemps, mais une histoire comme la saga Gastem-Ristigouche Sud-Est n'a rien pour nous inciter à leur faire des cadeaux.

Le programme d'indemnisation (articles 32 à 41)

Aux termes de l'article 32 du projet de loi, « Le gouvernement doit [...] établir un programme d'indemnisation des titulaires d'une licence révoquée en vertu de l'article 7. » L'article 33 énonce pour sa part que « Les indemnités qui sont versées en vertu du présent chapitre sont uniquement composées des montants déterminés dans le programme qui entrent dans les catégories prévues aux articles 34 à 36. » (nos soulignements) Le gouvernement se voit octroyer un pouvoir discrétionnaire sur un élément majeur. Or, rien dans le projet de loi n'exige que le gouvernement rende public ce programme

¹ Voir Marc Durand, Doct-ing en géologie appliquée et géotechnique, « Des compensations pour l'arrêt de l'exploration des hydrocarbures au Québec ? », 3 février 2022 : <https://rochemere.blogspot.com/2022/02/des-compensations-pour-larret-de.html>

d'indemnisation. Le RVHQ juge que le gouvernement doit s'engager à le faire dès qu'il sera établi. Mieux, une obligation à cet effet devrait être inscrite dans le projet de loi.

Les projets pilotes (articles 42 à 45)

L'article 43 énonce que le ministre « peut, par arrêté, autoriser la mise en œuvre d'un projet pilote afin d'acquérir des connaissances géoscientifiques relatives [...] à toute autre activité qui favorise la transition énergétique ou qui participe à l'atteinte des objectifs de lutte contre les changements climatiques. » Évidemment, la question de savoir si une activité entre dans cette description est sujette à débat. Il est impératif que l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire soit précédé d'une évaluation environnementale stratégique et d'un « BAPE générique » afin de déterminer quelles activités peuvent être considérées comme acceptables aux fins de cette disposition et dans quelles conditions elles doivent être exercées pour le demeurer.

Conclusion

Le RVHQ est d'accord avec le Premier ministre : le Québec n'est pas une république de bananes. Nous considérons que les pétrolières et les gazières nous ont traités comme si nous en étions une. Elles se croyaient tout permis. Elles nous traitent encore ainsi en exigeant que nos impôts soient mis à contribution pour renflouer leurs coffres. Il est temps de leur faire comprendre que nous n'en sommes pas une.